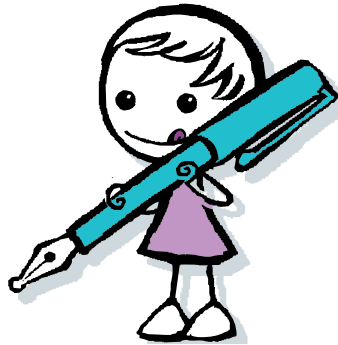


CONCOURS ÉCOLOUSTICS 2025-2026**BULLETIN D'INSCRIPTION****MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN DÛMENT REMPLI AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2025, À :****Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre
Service Communication Innovation
7 place de la République
58000 NEVERS**

- ☐ Je participe au concours Écoloustics 2025-2026. J'inscris ma classe au concours Écoloustics et m'engage à fournir la production des élèves **avant le 6 avril 2026.**

Nous vous demandons de renseigner toutes les informations demandées ci-dessous :

ÉCOLE/COLLÈGE

NIVEAU(X)

NOMBRE D'ÉLÈVES

REPRÉSENTÉE PAR

VILLE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

EMAIL

**DÉPÔT DES
CANDIDATURES
AVANT LE 15
DÉCEMBRE 2025.****Mentions RGPD**

En qualité de responsable de traitement, la FNCCR s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués soient limités au strict nécessaire et soient exercés en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi « Informatique et Libertés ». Le traitement des données personnelles recueillies sur le présent bulletin d'inscription repose sur l'intérêt légitime de la FNCCR. Ces données sont nécessaires pour l'inscription et la participation au concours, elles seront traitées par le service de communication de la FNCCR, ne seront transmises à aucun tiers et seront conservées durant deux ans. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, d'effacement et d'opposition des données personnelles concernées. Ces droits peuvent être exercés auprès de la FNCCR en envoyant un message à l'adresse suivante : rgpd@fnccr.asso.fr ou par courrier postal à : FNCCR - RGPD - 20 bd de Latour-Maubourg, 75007 Paris. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jen Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ». Pour plus de précisions sur le traitement de ces données et pour l'exercice des droits y afférant, se référer aux mentions figurant au sein du Règlement du concours.